

code de la spécialité C.M.F03.S01.05

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

I 1101, J 1103, J 1105, I 3201, K 1101, K 1201, K 1203, K 1204, K 1302, K 1403, K 1404, L 1101, L 1204, L 1402, P 1500

Fiche d'identité de la spécialité : Economie industrielle

Niveau : Master.

Domaine : Sciences économiques, gestion et commerciales.

Filière : Sciences économiques

Spécialité : Economie industrielle.

1- Localisation de la formation:

Faculté : Sciences économiques, commerciales et sciences de gestion.

Département : Sciences économiques

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n° : 1160 du 09 AOUT 2016.

2- Partenaires extérieurs :

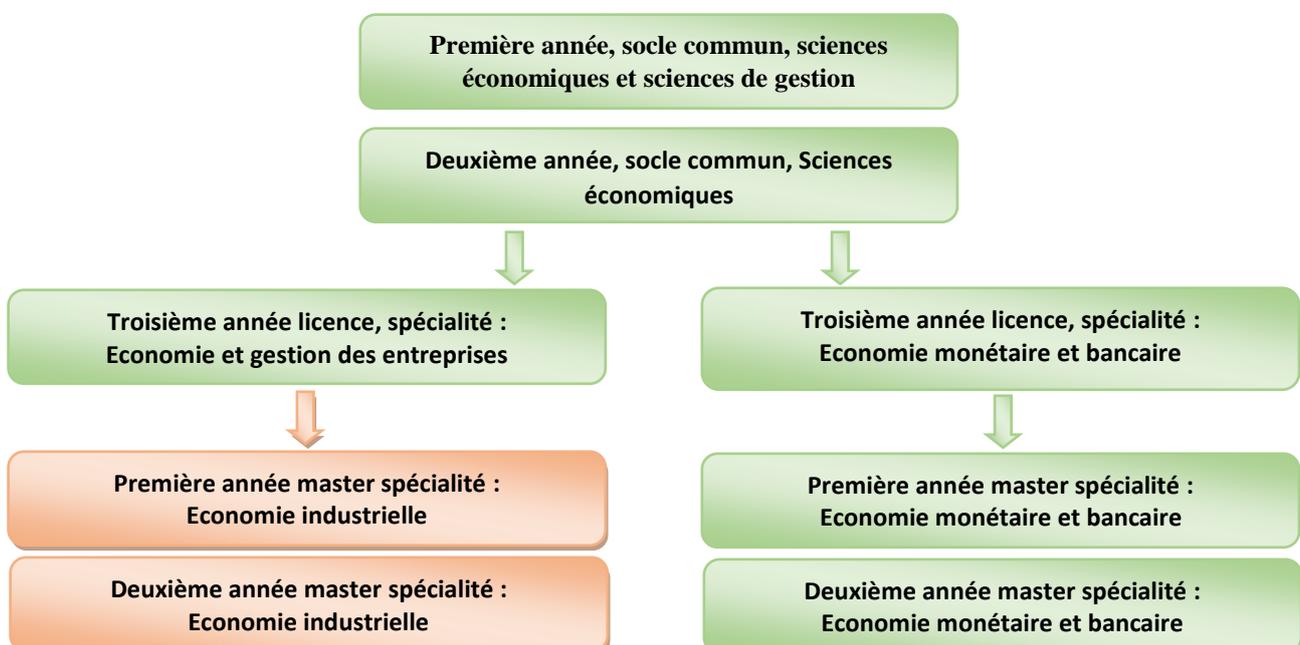
Entreprises et autres partenaires socio-économiques : /

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation : position du projet

Ce graphique indique la localisation du master académique "Economie industrielle" par rapport au parcours de la formation.



4- Contexte de la formation:

L'offre à l'étudiant d'un ensemble d'outils scientifiques et pédagogiques lui permettent de choisir un projet de thèse de fin d'études et d'entrer facilement dans le monde du travail, voire participer aux parcours d'achèvement des études de troisième cycle dans le but de l'obtention d'un diplôme de doctorat, où l'étudiant reçoit des enseignements théoriques et pratiques au cours de son parcours de formation, qui aboutit à la deuxième année de master à la préparation d'un mémoire de fin d'études.

La spécialité "Economie industrielle" permet à l'étudiant d'avoir une grande capacité d'adaptation aux diverses circonstances dictées par le monde du travail dans un environnement caractérisé par la diversité des relations commerciales et des affaires. Elle ouvre des champs d'avenir aux étudiants qui leur permettent de rejoindre des postes au sein des diverses administrations et institutions économiques et/ou de rejoindre les professions libérales.

5- Objectifs de la formation:

Cette spécialité vise à former les étudiants aptes à acquérir des connaissances théoriques et appliquées intégrées leur permettant d'intégrer facilement les institutions économiques. Elle a pour objectifs de:

- Répondre aux besoins de diverses institutions, notamment industrielles
- Connaître les bonnes solutions aux différents problèmes économiques dont souffrent ces institutions.
- Suivi d'étude et de formation sur le terrain

6- Profils et compétences visés:

Les compétences visées par la formation peuvent se résumer comme suit :

- La capacité d'expliquer et d'interpréter la relation entre les différents éléments qui composent le secteur industriel.
- Comprendre les différents fondements et règles qui régissent l'économie industrielle.
- Cette spécialité assure la formation de cadres dans le domaine de l'économie industrielle.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Cette spécialité permet à l'étudiant diplômé d'être employé dans les secteurs suivants :

- Institutions économiques à caractère industriel public et privé
- Ouverture de bureaux spécialisés dans le cadre de conseiller économique
- La région offre de nombreuses institutions industrielles qui accueillent de nombreux diplômés dans le domaine industriel.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n°1160 du 09 AOUT 2016

portant Harmonisation des Masters habilités au titre de l'université de Batna 1 pour le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29Dhou El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°139 du 07 Aout 2008, modifié, portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2008 - 2009 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°212 du 01 Juillet 2009, modifié, portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2009-2010 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°775 du 12 Aout 2014 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2014-2015 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°507 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu le procès-verbal de la réunion conjointe des Vices Recteurs Chargés de la Pédagogie et des Présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux Secrétaires Permanents des Conférences Régionales relative à la procédure d'harmonisation des masters, tenue les 20-21 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités du Centre (Université de Blida 1), les 24-25 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Est (Université de Constantine 2) et les 27-28 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest (Université d'Oran 1) ;



- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», portant validation de l'harmonisation des masters, présentés par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université des Sciences Islamiques « Emir Abdelkader », le 22 mai 2016.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet l'harmonisation des Masters du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», habilités au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté ne concernent pas les étudiants inscrits en master antérieurement à l'application du présent arrêté.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de master de l'établissement concerné.

Art. 3 : Sont abrogées, les spécialités des masters du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», habilitées au titre de l'université de Batna en vertu de:

- l'arrêté n°139 du 07 Aout 2008, modifié
- l'arrêté n°212 du 01 Juillet 2009, modifié,
- l'arrêté n°775 du 12 Aout 2014,

Art. 4 : L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Art. 5 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



Annexe :
Harmonisation des Masters habilités
au titre de l'Université de Batna 1
pour le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	Sciences commerciales	Marketing des services	A
	Sciences de gestion	Management des ressources humaines	A
		Management budgétaire	A
		Management public	A
	Sciences économiques	Economie industrielle	A
		Economie monétaire et bancaire	A
	Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et audit	A

